

Une origine, deux destins ?
Les centres universitaires de Dauphine et de Vincennes de 1968 aux années 1970

Christelle DORMOY-RAJRAMANAN
Doctorante en science politique
Université Paris Ouest Nanterre La Défense Paris 10

Laurène LE COZANET
Doctorante en science politique à l'université Paris-Dauphine Paris 9

Cette communication s'attache à montrer que les deux « centres universitaires » créés durant l'été 1968 constituent des réponses du pouvoir politique à différentes demandes de réforme universitaire dont certaines sont exprimées bien en amont de mai-juin 1968, chaque institution visant à satisfaire les attentes de groupes spécifiques d'acteurs. Partageant certains traits constitutifs tels que les principes de la pluridisciplinarité, du travail en petits groupes, du contrôle continu mais aussi de l'adaptation à des débouchés professionnels autres que ceux de l'enseignement, les centres universitaires de Dauphine et Vincennes divergent néanmoins fortement, d'abord par leur orientation disciplinaire. Celle-ci conditionne des recrutements enseignants et étudiants socialement et politiquement situés, qui s'avèreront déterminants pour les évolutions futures de ces deux établissements. Ces deux cadres institutionnels offerts par le pouvoir politique aux étudiants et enseignants les plus critiques du fonctionnement de l'université traditionnelle – y compris dans une perspective « technocratique » cristallisée durant les années 1950-1960 – constitueront des lieux officiels du renouvellement des pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur, échappant en partie aux intentions initiales de leurs fondateurs.

Après un résumé rapide des demandes de réforme universitaire durant les années 1950-1960 et en mai-juin 1968, de la loi d'orientation et des traits constitutifs communs aux deux institutions, sera mis en évidence le rôle des fondateurs et des premiers enseignants de ces « centres universitaires » dans leur création et évolution future. Cette approche socio-historique prêter la plus grande attention aux trajectoires de ces acteurs mais aussi à leur appartenance disciplinaire dont nous faisons l'hypothèse de la forte incidence sur la composition socio-politique de ces institutions, ainsi que sur les rapports de force entre ces acteurs et la division du travail qu'ils conditionnent.